

ECHO DU VAL DE GRENETTE

Bulletin d'information municipale de La Répara-Auriples

Décembre 2015

Le mot du maire

Sur décision du conseil municipal un arrêté du maire interdisant la circulation sur certains chemins ruraux en période hivernale est en cours. En cas de besoin les riverains concernés peuvent demander l'autorisation ponctuelle de passage.

En début d'année, le département va engager les travaux d'aménagement du carrefour de l'école.

Pour rappel, les habitations légères telles que bungalow, caravanes et mobile-home ne peuvent être habitées que sur des terrains ou aires de camping.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne fin d'année 2015 et vous invite à venir célébrer la nouvelle année le vendredi 22 janvier à la salle des fêtes.

Pierre BOUTARIN

Joyeuses fêtes

Sommaire

Page 1 : Le mot du maire
Agenda
État Civil
Rappels
Ecole
Page 2 : Comptes rendus des conseils municipaux
Page 3 : Météo
AIDER
Les Inratables de Yves Ecomobilier
Page 4 : Info 4G/TNT
Voyage Comité des Fêtes
Amiante



Agenda

 **Samedi 16 janvier 2016** : Galette des Rois organisée par le Comité des Fêtes



 **Vendredi 22 janvier 2016** : Vœux du maire 18h30 Salle communale au Péage

 **Dimanche 6 mars** : Traditionnel concours de belote et sa rôtie de pigeons organisé par le Comité des Fêtes



Etat Civil

Décès : M. DANIELOU Roland décédé le 22 octobre 2015

Rappels

Ouverture de la Mairie

La Mairie est ouverte au public

- le mardi de 17h00 à 18h00
- le vendredi de 14h00 à 16h00

Tel : 04 75 25 10 71

Mail : mairie.la.repara-auriples@wanadoo.fr

Site : <http://la.repara-auriples.pagesperso-orange.fr/>

École Retour sur la rentrée avec Le Crestois

LA RÉPARA AURIPLES

Rentrée des classes

Le soleil n'était pas au rendez-vous ce mardi matin pour la rentrée des classes. La professeure des écoles, Madame Jean, accueillait les 20 élèves de CM1 et CM2 de la commune et également de Divajeu et Autichamp qui font partie du regroupement pédagogique. Pierre Boutarin, Maire de la commune, était présent pour cette rentrée. Ce sont deux professeurs à mi-temps, Mesdames Jean et Vantrinpont qui auront la charge de cette classe. Nous souhaitons à ces élèves et à leurs professeurs une très bonne année scolaire 2015-2016.



Bonne année 2016

Bonne année 2016

Conseil municipal du 28 août 2015

1. Aménagement du cimetière : Le conseil municipal choisit les entreprises les moins-disantes pour un montant total de 88 000€ et sollicite la dotation cantonale 2016.

2. Aménagement du local technique : Le conseil municipal choisit les entreprises moins-disantes (22 760€ HT) et sollicite le conseil départementale pour une subvention au titre de la dotation cantonale 2016.

3. Travaux de voirie : Montant des travaux 15 050€ HT, demande de subvention sur la dotation cantonale 2016.

4. Autorisation d'engagement des dépenses à imputer au compte 6232 : A la demande du trésorier principal délibération pour affecter d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies au compte 6232. Approuvée à l'unanimité.

5. Questions diverses

Ambrosie : demande de destruction auprès des propriétaires.

Nouvelle orientation du Conseil Départemental : présentation à Valence le 10 septembre

SIVOS : augmentation du ticket de cantine de 0,10€ et du ticket de garderie de 0,04€/heure.

AMF : mobilisation le 19 septembre 2015 pour sensibiliser la population aux baisses des dotations. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Conseil municipal du 2 octobre 2015

1. Avis sur les rapports annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement non collectif 2013 et 2014

Le maire présente les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement non collectif destiné notamment à l'information des usagers. Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

2. Convention pour servitude pour accès piétonnier au site des 3 Croix

Suite à changement de propriétaire signature d'une servitude avec la mairie pour permettre à la commune de faire l'entretien du site.

3. Action sociale

Suite à résiliation de son adhésion au CNAS, la commune doit prévoir une action sociale auprès des agents de la collectivité (loi du 19 février 2007). Elle décide de gérer les prestations d'action sociale à l'ensemble de ses agents par ses propres moyens. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

décide l'attribution de tickets restaurant aux agents qui de part leur temps de travail remplissent les conditions.

4. Permis de construire

Deux demandes de permis de construire sont présentées.

5. Questions diverses

Carrefour école : à l'étude enfouissement des réseaux téléphone , électricité, réfection du réseau d'eau et fourreaux de la fibre dans la traversée de la D6

Compte rendu par Yves DUROUX de la réunion du 10 septembre au Conseil Départemental (présentation de l'orientation budgétaire)

Conseil municipal du 6 novembre 2015

1. Délégation de signature au Maire pour la régularisation du chemin rural n°17

Échange de terrain entre deux propriétaires pour mettre en adéquation l'implantation du chemin rural avec les plans. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire à l'accomplissement de ce dossier.

2. Enfouissement du réseau électrique sous la départementale 166.

Le Maire donne lecture au conseil municipal du devis établi par le SDED pour l'enfouissement des lignes électriques sous la RD 166.

Le conseil municipal accepte le devis et mandate le maire pour signer tous les documents administratif et financier nécessaire à l'accomplissement de ce dossier.

3. Décision Modificative N° 1 M 14

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits nécessaires. Accord unanime.

4. Durée Amortissement subvention équipement caserne Crest. Le Maire propose au conseil municipal d'amortir la subvention d'équipement pour la construction de la caserne des pompiers de Crest sur une année au vue du faible montant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide : d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est proposée.

5. Questions diverses

Manque de pression au hameau du péage, une demande de devis pour coupler le réseau sous pression et le réseau du péage va être faite.

Information concernant les recherches de plomb lors des analyses d'eau potable de la commune, suite à des demandes d'administrés, la totalité du réseau étant en PVC cette recherche n'est pas effectuée.

Compte rendu du Conseil d'école : un nouveau registre de sécurité sera fourni à l'école.

Salle de Fêtes : les travaux d'accessibilité sont en cours.

Colette NARDIN

Météo

	Pluie	Temp. moyenne		Nb de jours avec	
		Matin	Après midi	Soleil	Vent du nord
Août 2015	88 mm	17,8°C	29,5°C	26	10
Septembre	134,5 mm	11°C	22,1°C	19	17
Octobre	133,5 mm	8,5°C	17°C	15	10
Novembre	40 mm	6,2°C	14,7°C	20	15

Michel DORIER

AIDER

Cohabitions en Drôme Ardèche

Il s'agit d'une association permettant une cohabitation intergénérationnelle et solidaire simple :

Une personne met à disposition d'un étudiant, d'un stagiaire ou d'un salarié, un hébergement (chambre ou studio) en échange d'une présence, d'une aide occasionnelle, d'un savoir faire et éventuellement d'une participation financière.

AIDER met en lien mais accompagne également les cohabitations à l'aide

- de rencontres avec les deux parties avant toute présentation
- d'une mise en relation sans engagement préalable
- de la rédaction d'une convention et d'un code de cohabitation accompagné de la charte associative
- de bilans réguliers en présence physique ou téléphoniques.

Depuis 2006, 430 cohabitations d'une durée moyenne de 9 mois ont été recensées. Il s'agit d'un projet soutenu par différents partenaires publics et privés.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou un dossier de demande ou d'offre d'hébergement, vous pouvez vous adresser à Monica FIORIELLO, Laura GOUMAT, Sandrine LAVALLE à :

Hôtel d'entreprises

Ecosite du Val de Drôme

26400 EURRE

Tel : 04 75 40 99 24

Mail : cohabitons@aider-initiatives.fr

Internet : www.aider-initiatives.fr

Marie-Thérèse OLLIVIER

Mes inratables par Yves DUROUX

Pour les fêtes, une recette très facile à réaliser :

Le saumon façon Gravlax

Pour 6 personnes :

- 1 filet de saumon de 800g environ
- 50 g de sucre en poudre
- 50 g de sel gros
- 1 cuillère à soupe de poivre blanc frais moulu
- 75 g d'aneth avec les tiges

Mélangez le sucre, le sel, le poivre, avec l'aneth ciselé. Posez le filet de saumon (peau dessous) sur un plat long, puis saupoudrez-le entièrement du mélange.

Retournez le saumon (peau dessus), couvrez d'un film étirable transparent et laissez macérer 2 jours au réfrigérateur.

Essuyez le saumon pour enlever le plus gros de la marinade et coupez-le en tranches fines avec un couteau à jambon.

Servez en entrée avec une émulsion huile d'olive, vinaigre de Xérès accompagné de pain grillé ou de pommes de terre vapeur.



Vous avez essayé cette recette, envoyez votre appréciation!

Nouvelle filière Eco-mobilier

Que faire de vos meubles usagés ?

La CCVD participe à la mise en place de la nouvelle filière nationale de collecte et de recyclage des meubles usagés des particuliers. Une nouvelle benne dédiée à **Écomobilier** est disponible à la déchetterie de Eure.

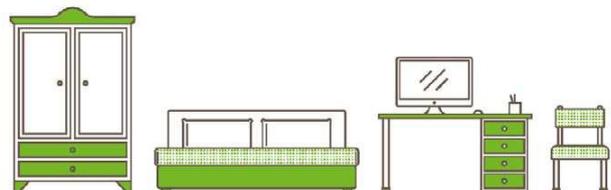
Venez y déposer votre ameublement hors d'usage.

Les meubles doivent concerner une des fonctions suivantes :

- se coucher (matelas, sommiers, lits...),
- s'asseoir (sièges, chaises, canapés...),
- ranger (armoires, meubles cuisine et salle de bains...)

poser (table, table de chevet, bureau...)

Plus d'information sur : <http://www.eco-mobilier.fr/>



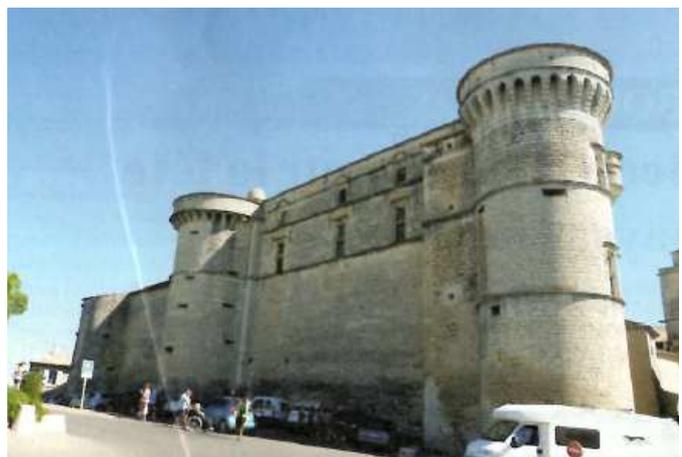
Information de l'Agence Nationale des Fréquences

En France, plus de 31 millions de personnes utilisent leur téléphone mobile ou tablette pour se connecter à Internet, augmentation de plus de 7 millions entre juin 2013 et juin 2015. Cette croissance du trafic sur les réseaux téléphoniques menace, à terme, de les saturer. La 4G offre un accès fluide à internet en mobilité grâce à des débits beaucoup plus importants. Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT. Une des bandes de fréquence accordée pour la 4G se trouve proche de la bande utilisée par la télévision. Ceci peut causer, de manière ponctuelle, des perturbations de la réception de la TNT dans les foyers qui reçoivent la télévision par voie hertzienne. Si vous recevez la télévision par une antenne rateau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT vous pouvez appeler un service d'assistance mis en place par l'ANFR et les opérateurs : 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local non surtaxé).



Voyage du Comité des Fêtes

Dimanche 6 septembre avait lieu la sortie annuelle organisée par le Comité des Fêtes. Ce sont 38 personnes qui ont répondu à l'invitation du Président Michel Dorier pour participer à cette escapade dans le Luberon. La première étape, à l'Isle sur la Sorgue, a permis aux participants de visiter de son immense marché ; c'est l'un des plus anciens et des plus animés de Provence ; ses origines remontent au XIIème siècle. Le repas de midi a été apprécié bien que le menu servi n'ait pas été celui qui avait été annoncé. Ensuite, c'était la visite de Gordes, un des villages vedettes du Luberon au bord du plateau du Vaucluse. Cette journée s'est terminée par une étape à La Fontaine de Vaucluse un peu trop courte pour visiter toutes les beautés de ce site. Enfin ce fut le retour avec de bons souvenirs de cette journée.



Amiante

Les particuliers peuvent en déposer à la déchetterie de Eure. La CCVD a mis en place une nouvelle collecte dès ce mois de septembre : celle des déchets d'amiante lié (amiante qui a été inclus dans d'autres matériaux comme le ciment). Les habitants des 30 communes de la CCVD ont accès gratuitement à ce nouveau service à la déchetterie de Eure, le 1er vendredi de chaque mois.

Uniquement pour les **particuliers** de la CCVD sur **rendez-vous**.

L'amiante est un déchet dangereux, des conditions spécifiques d'apports et de dépôt sont à respecter. Il vous est ainsi demandé de **prendre rendez-vous** au plus tard la veille de votre apport au 04 75 25 43 82, auprès d'Isabelle Roquet.

Seuls les déchets des particuliers/ménages de la CCVD sont acceptés. Ceux-ci sont responsables du déchargement de leurs déchets et doivent suivre les consignes indiquées par le gardien et précisées lors de la prise de RDV. Il est possible de déposer l'équivalent de 20 plaques/jour avec un maximum de 100 plaques /an.

Seul l'amiante lié est accepté

L'amiante lié se trouve par exemple dans les plaques ondulées, les tuyaux de canalisations d'eau, les conduits de cheminée, les dalles vinyle amiantée, les bacs horticoles. L'amiante libre et friable ne peut être accepté (faire appel à une société spécialisée - voir www.sytrad.fr).

Précautions à prendre

Retrouvez toutes les consignes à respecter sur la page dédiée du site de la CCVD :

<http://www.valdedrome.com/amiante-les-particuliers-peuvent-en-deposer-a-la-dechetterie-de-eurre.html>

Ouvertures de la déchetterie Brunelle à Eure :

Horaires d'été : 08h-12h30 / 13h30-17h -

Horaires d'hiver : 09h-12h30 / 13h30-16h.